

Une nouvelle halte pour les véhicules récréatifs accueillera les voyageurs de passage à Magog

Magog, le 22 mai 2024 – La Ville de Magog ouvrira bientôt une toute nouvelle halte VR dans le stationnement municipal du Moulin situé à proximité du centre-ville. Le conseil municipal a récemment entamé des démarches de modifications réglementaires afin d'autoriser le stationnement de véhicules récréatifs (VR) pour une période de 24 heures dans le stationnement du Moulin. L'ouverture est prévue en juin.

Une zone du stationnement du Moulin sera modifiée afin de permettre à une quinzaine de véhicules récréatifs de s'y arrêter (18 à 45 pieds). La halte VR sera ouverte en toute saison. La durée maximale du séjour sera de 24 heures. Les usagers devront se limiter aux espaces définis à l'intérieur de la halte VR et s'acquitter des frais de 50 \$ aux horodateurs installés sur le site. Le principe du premier arrivé, premier servi, sera appliqué.

M^{me} Nathalie Pelletier, mairesse de la Ville de Magog, se réjouit de cette nouvelle option d'hébergement touristique. « Compte tenu de l'ADN récréotouristique de notre ville, nous sommes très heureux d'offrir à des voyageurs de passage la chance de s'arrêter à Magog. Situé à proximité des sentiers du marais de la Rivière-aux-Cerises, du parc de la Baie-de-Magog et des nombreux attraits du centre-ville, l'emplacement est idéal pour faire un arrêt de 24 heures et explorer Magog à pied ou à vélo. Nous espérons que les caravaniers sauront en profiter et qu'ils reviendront ou prolongeront leur séjour chez nous ! »

Plus d'information sur les conditions d'accès et les règlements applicables à la halte VR seront bientôt disponibles sur le site Internet de la Ville au ville.magog.qc.ca/vr.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

